

de les transformer en étang, ce qui assainit les terrains avoisinants en facilitant l'écoulement des eaux et permettra au cultivateur d'augmenter ses revenus en peuplant ces étangs de poissons.

La carpe, la tanche, l'anguille s'élèvent sans difficulté et se multiplient rapidement, mais si l'on admet le brochet en leur compagnie, il dépeuple l'étang par sa voracité.

Il faut détruire les grenouilles au bord des étangs consacrés à la pisciculture, car elles détruisent le frai du poisson.

### L'incident de Portneuf

On lit dans le *Soleil* du 6 mai :

« Dimanche dernier, M. le curé Cinq-Mars, de Portneuf, a fait en chaire deux déclarations importantes : 1<sup>o</sup> Que Son Excellence le délégué apostolique avait donné son approbation au mandement de Mgr Laffèche, condamnant le règlement des écoles. 2<sup>o</sup> Que les électeurs catholiques ne pouvaient voter dans les présentes élections en faveur d'un candidat qui avait contribué à l'élection d'un partisan du règlement scolaire.

« Sir Henri Joly de Lotbinière se trouvant à Portneuf où il s'était rendu pour porter la parole en faveur de M. Jules Tessier, ainsi que le candidat libéral lui-même, télégraphièrent aussitôt ces faits graves à l'honorable président du Sénat. »

Voici le texte de la correspondance télégraphique échangée :  
Portneuf, 4 mai 1897.

A l'hon. C. A. Pelletier,

Président du Sénat,

Ottawa, Ontario.

On m'informe positivement que M. le curé Cinq-Mars, de Portneuf, a dit en chaire dimanche dernier, que le dernier mandement de Mgr Laffèche pendant l'élection de Champlain, condamnant le règlement des écoles, avait été approuvé par Mgr del Val.

H. G. Joly de Lotbinière,

Ottawa, 5 mai 1897.

Sir H. G. de Lotbinière,

Portneuf.

Délégué apostolique affirme n'avoir jamais approuvé le mandement condamnant le règlement des écoles.

C. A. P. Pelletier.